

## ORGANISATION DE LA FIN DE L'ANNEE DEUXIEME ET TROISIEME DEGRES

La Louvière, ce mardi 22 mai 2012

Chers Parents, chers Elèves,

L'année scolaire touche à sa fin. Nous avons le plaisir de vous communiquer différentes informations qui vous permettront de vous organiser au mieux.

Nous adressons à tous les élèves tous nos encouragements pour aborder cette période avec détermination et méthode ! Nous nous permettons d'inviter chaque parent à soutenir au mieux les efforts de son enfant.

### 1. CHOIX D'OPTIONS

Les élèves vont recevoir dans les tout prochains jours une **information sur les parcours scolaires possibles et sur les grilles horaires de l'an prochain**. Un document est à remettre complété et signé pour le mercredi 6 juin dans une urne située en face de la salle des professeurs.

Nous nous tenons à la disposition des parents qui souhaiteraient un entretien au sujet de cette orientation, sur rendez-vous.

### 2. AMENAGEMENT DU CALENDRIER

Les **cours** se donnent jusqu'au **mercredi 06 juin à 12h45**. **Le jeudi 07 juin débute la session de contrôles**, qui s'achèvera le **mardi 19 juin**.

### 3. EVALUATION

- 3.1. L'horaire de la session a été transmis aux élève. Il se trouve aussi sur notre site [www.ismll.be](http://www.ismll.be), dans l'onglet « Organisation et horaires ». Ci-joint, une copie pour information aux parents. Les résultats de cette session entrent dans l'évaluation du travail de la 3<sup>e</sup> période, dans la proportion jugée la plus pertinente par le professeur, en fonction de l'importance des travaux réalisés et du type de compétence certifiée. En cas d'absence aux contrôles, il convient de **prévenir le secrétariat** (tél. 064. 31.19.22/23), de **fournir une pièce justificative officielle** (certificat médical ou attestation) et de **prendre contact avec le(s) professeur(s)** concerné(s) **via le secrétariat**.

- 3.2. Rappelons que la décision de passage de classe est, sauf exception, arrêtée en juin. En principe, seuls les élèves de 6<sup>e</sup> peuvent bénéficier d'une seconde session. Les éventuels manques de maîtrise constatés en délibération, pour autant qu'ils soient limités, feront l'objet de plans de récupération ou de travaux qui seront évalués à la rentrée. Puisqu'ils constituent une chance de remise à jour, il est évident que les élèves doivent y apporter tous leurs soins.
- 3.3. Le **vendredi 22 juin à 17 h** seront proclamés les résultats des **élèves de 6<sup>e</sup>**. Les parents sont cordialement invités à s'associer à ce moment solennel. La présente tient lieu d'invitation.

Le **mercredi 27 juin, les bulletins** seront remis aux autres élèves. Tous ont rendez-vous à **9h00**, pour procéder à la dernière vérification des journaux de classe, à la consultation des contrôles de synthèse et la remise en ordre finale des documents et locaux. Les bulletins seront remis dans la foulée. Ils comportent, en plus des appréciations des acquis et de l'attitude, une mention des résultats obtenus lors de la session là où elle a lieu et un avis de fin d'année ainsi que la mention de l'attestation obtenue. Une **réunion des parents** est prévue le jour de la remise des bulletins de **15 h à 19 h**.

- 3.4. Les éventuels **recours** contre les décisions de conseil de classe seront déposés dans les formes prescrites, c'est-à-dire par demande écrite et motivée (voir dans le *Règlement des études* les conditions de recevabilité et les modalités aux pages 9 et 10), le **jeudi 28 juin entre 14 et 17h30**. **Ils doivent être adressés en main propre à Monsieur Montero, qui recevra les personnes concernées (les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur) aux heures indiquées ci-dessus.** Après la deuxième session, ils pourront être déposés le jeudi 06 septembre entre 15 et 17h30 chez le Directeur, qui recevra pour les entendre les requérants. Pour rappel, les recours concernent uniquement les attestations B ou C et ne permettent pas l'octroi d'examens de deuxième session.

#### **4. RANGEMENTS DES DOCUMENTS ET DES CLASSES – REPRISE DES LIVRES**

Les élèves remettront la classe en ordre et emporteront les documents nécessaires à leur travail le mercredi 6 juin. Pendant les derniers cours, ils mettront leur farde de contrôles en ordre. Pour les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup>, le journal de classe, lui, sera ramené et vérifié le mercredi 27 juin à 9h00, avant la remise du bulletin. Les élèves de sixième le ramèneront à leur titulaire au plus tard pour le mardi 19 juin à 12h00.

La reprise des livres loués est effectuée par chaque titulaire de cours au jour précisé.

Nous insistons sur l'importance du soin à accorder à la présentation du **journal de classe, des contrôles et des notes de cours**, ces pièces pouvant être réclamées par l'Inspection.

